

Motion

Affichage par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

La CID 52 réaffirme son attachement à la publication du résultat des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique, sur le site du CNRS. Ce classement reflète les décisions prises collégialement à la suite d'un long travail d'évaluation des dossiers des candidat.e.s et est inscrit dans un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la CID 52. Il a vocation à être visible de tous et toutes, dans la plus grande transparence. La CID 52 est profondément choquée de cette décision, brutale et sans aucune concertation, modifiant les règles du concours 2021 et la visibilité publique du processus de sélection, alors que celui-ci a déjà commencé formellement le 1er février 2021.

Catherine LEBLANC
Présidente de la CID52

Motion adoptée le 8 mars 2021

18 votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- André LE BIVIC, directeur de l'INSB, Ali CHARARA, directeur de l'INS2I, Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI, Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP, Stéphane BLANC, directeur de l'INEE, Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS, Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3, Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC, François-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS, Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU.
- Les présidentes et présidents des Sections et CID du Comité national.